

# VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation rue de Morteau du 19 juillet au 9 août 2024.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande du service de la DEA de la CCGP en date du 10 juillet 2024 afin de réglementer la circulation, à hauteur du 32, rue de Morteau, du 19 juillet au 9 août 2024 pour des travaux de reprise d'une grille d'eau pluviale et la création d'un regard sur le réseau public d'assainissement par l'entreprise BOUCARD TP,

VU l'avis favorable du STA en date du 16 juillet 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

**Du 19 juillet au 9 août 2024, de 7 h 30 à 17 h 00, la circulation sera réglementée par alternat :**

- rue de Morteau : à hauteur du n° 32.

#### ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DEA.

#### ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les agents de la Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 16 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,  
Le conseiller municipal à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT

1 ex. Arrêté du Maire  
1 ex. Police Municipale  
1 ex. Police Nationale  
1 ex. Pompiers  
1 ex. DEA  
1 ex. Pôle Citoyenneté



Arrêté n° 742